

La Roche-sur-Yon, le vendredi 23 mars 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 MARS 2018

COMPTE RENDU

1 CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017 2020 - INTEGRATION DE L'EVENEMENT "LE VEGETAL AU HARAS" 2018 AU TITRE DE LA DOTATION MANIFESTATIONS CULTURELLES

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans le contexte de réforme territoriale, le Conseil départemental de la Vendée a souhaité réorganiser le soutien financier et technique qu'elle apporte aux EPCI du département. Dès lors, le Département de la Vendée propose aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'Île d'Yeu la mise en place de contrats Vendée Territoires 2017-2020 qui ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

L'enveloppe pluriannuelle notifiée par le Département au territoire de la Communauté d'Agglomération est de 4 113 090 € jusqu'en 2020.

Le Contrat Vendée Territoires et son plan d'actions ont été signés le 9 octobre 2017 par les Présidents du Conseil départemental de la Vendée et de La Roche-sur-Yon Agglomération, et par l'ensemble des maires des communes.

Au sein du contrat, il est prévu une « dotation manifestations culturelles » d'un montant de 86 781 € destinée à soutenir des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'agglomération.

Dans ce cadre, il est proposé de consacrer 5 000 € à l'organisation les 21 et 22 avril 2018 de la seconde édition de l'événement « Le Végétal au Haras » à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 CESSION AU PROFIT DE ATLANTIQUE REMORQUES - ZA ARTIPOLE - LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de son projet de développement d'une antenne locale, la société Atlantique Remorques, a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 1 876m² correspondant aux parcelles cadastrées section ZI numéros 152 et 165 lui permettant ainsi de construire un bâtiment de 300m² ainsi qu'un show room extérieur.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 1er février 2018.

Les parties se sont entendues sur un prix de 17,09€HT/m² soit 38 473€ TTC.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 CESSION AU PROFIT DE FRANCE POUTRES - ZA LA GARLIERE - VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZAE la Garlière, à la société France POUTRES, pour l'extension de son entreprise. L'entreprise, en pleine expansion depuis deux ans, a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 7 000m² à prélever sur les parcelles cadastrées section AH numéros 205, 209, 210 et 213.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 1er février 2018.

Les parties se sont entendues sur un prix de 13,14€HT/m² soit 110 376€ TTC.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 CESSION AU PROFIT DE CZ ATELIER - ZA LA GARLIERE - VENANSULT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de son projet de développement, la société Cz Atelier, présente au sein de la ZAE de La Garlière à Venansault, a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 540m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AH numéro 209 lui permettant ainsi de construire un bâtiment de 100m².

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 1er février 2018.

Les parties se sont entendues sur un prix de 13,14€HT/m² soit 8 514,72€ TTC.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 CESSION AU PROFIT DE SYSTEM OF GREED, MODIFICATION DU PRIX DE VENTE - ZA SAINT ELOI - MOUILLERON LE CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Par délibération du 20 juin 2017, le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise foncière d'environ 1 200m² au prix de 13€83/m² HT au profit de l'entreprise SYSTEM OFF GRID, préalablement au transfert de la ZAE Saint Eloi à Mouilleron le Captif.

Des accords ayant été passés entre la commune et l'entreprise au prix de 13€/m² HT, l'Agglomération consent à modifier le prix de vente.

Le bureau est appelé à approuver la cession au profit de l'entreprise SYSTEM OFF GRID au prix de 13€/m² HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 INDEMNITES VERSEES AU GAEC DE L'AVENUE DES MOUETTES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA ZAE LA FOLIE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de son développement économique, La Roche-sur-Yon Agglomération mène une politique active en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, d'innovation, etc. C'est dans ce cadre que l'Agglomération et la commune de La Chaize-le-Vicomte souhaitent accueillir le groupe La Boulangère and Co dans la continuité de la ZAE La Folie. Pour ce faire, l'Agglomération doit procéder à des acquisitions foncières qui nécessitent également de verser des indemnités aux exploitants agricoles impactés par le projet.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la réalisation d'un nouvel accès dont les travaux sont estimés à 25 000€ ainsi que la prise en charge financière du drainage de la parcelle cadastrée ZS 6 au profit du GAEC L'Avenue des Mouettes pour un montant de 18 570€.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 DEMANDE DE SUBVENTIONS FSE POUR L'OPERATION « MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES » DU 01/01/2018 AU 31/12/2019

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Le Conseil Départemental, organisme intermédiaire pour la nouvelle programmation FSE 2014-2020, a lancé un appel à projet dans le cadre du Programme Opérationnel National pour la mise en place d'actions soutenues via l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » sous la thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

La Roche-sur-Yon Agglomération proposera sa candidature et sollicitera l'aide du Fonds Social Européen pour cet appel à projets

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 DEMANDE DE SUBVENTIONS FSE POUR LES OPERATIONS DU PLIE DU 01/01/2018 AU 31/12/2019

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Le Conseil Départemental, organisme intermédiaire pour la nouvelle programmation FSE 2014-2020, a lancé plusieurs appels à projets dans le cadre du Programme Opérationnel National pour la mise en place d'actions soutenues via l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » sous la thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ».

La Roche-sur-Yon Agglomération, en tant que pilote du PLIE, proposera sa candidature et sollicitera l'aide du Fonds social européen pour 5 appels à projet, correspondants aux 5 opérations suivantes :

- animation du dispositif PLIE
- animation relation entreprise du dispositif PLIE
- accompagnement renforcé et individualisé des participants du PLIE 1
- accompagnement renforcé et individualisé des participants du PLIE 2
- gestion d'un fonds d'aide pour les participants du PLIE

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 SUBVENTIONS HABITAT PRIVE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le Bureau est appelé à se prononcer sur des décisions d'accords, de rejets et de retraits de subventions à l'attention des propriétaires du parc privé, occupants ou bailleurs

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 CONVENTION DE TRANSFERT A LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DU LOTISSEMENT "LES FILEES" COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de transfert à la Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux eaux usées et eaux pluviales, pour la réalisation du lotissement "Les Filées" sur la Commune de la Chaize-le-Vicomte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CONVENTION DE TRANSFERT A LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DU LOTISSEMENT "L'OREE DU BOIS 4" COMMUNE DE FOUGERE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de transfert à la Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux eaux usées et eaux pluviales, pour la réalisation du lotissement "L'Orée du Bois 4" sur la commune de Fougeré.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGE CONCERNANT L'OPERATION CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot

Afin de souscrire aux obligations réglementaire d'assurance Tous Risques Chantier (TRC), Dommages ouvrage (DO), Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) et Responsabilité civile du maître d'ouvrage pour l'opération de construction et de restructuration du complexe aquatique Arago, dont le montant prévu des travaux est supérieur à 15 millions d'Euros, La Roche-sur-Yon Agglomération a lancé une consultation le 3 octobre 2017 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 25 I 1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La date limite de remise des offres a été fixée au 5 décembre 2017.

Il est proposé au Bureau d'attribuer les marchés correspondants et d'autoriser Monsieur Luc GUYAU, 1er Vice-Président, à signer lesdits marchés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS RELATIVE A LA DESSERTE ELECTRIQUE DU COMPLEXE ARAGO

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à l'installation de lignes électriques souterraines sur les parcelles DV 29 et 30 boulevard Arago et la parcelle BE 573 rue du Docteur René Cullère

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DE PARKINGS ET ACCESSOIRES AU PROFIT DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON SECTEUR DE L'IUFM

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

La Roche-sur-Yon Agglomération, locataire du multi-accueil Bacqu'à Sable depuis 2007 dans le quartier des Forges dont le bail arrivera à échéance en mars 2019, a souhaité, dans un souci de rationalisation de son patrimoine et de ses dépenses, construire un nouveau local afin d'en être propriétaire. Pour ce faire, elle a approuvé l'acquisition auprès de l'EPF de la Vendée d'une emprise foncière d'environ 5 305m² en janvier 2018 en vue d'y réaliser le multi-accueil, une cour extérieure et ses accessoires dont deux parkings et la voie d'accès. Ces derniers étant réalisés par la Ville de La Roche-sur-Yon, il convient de lui céder l'emprise nécessaire à savoir environ 3 400m².

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 3 400 m² au profit de la Commune de la Roche-sur-Yon, et ceci afin de réaliser un parking et ses accessoires sur le secteur de l'IUFM au prix de 164,66€/m² TTC soit 559 844€ net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ